



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions administratives

Question écrite n° 7961

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de lui donner des indications sur le nombre de recours en excès de pouvoir exercés contre les actes pris par ses services, en 2005 et 2006. Il souhaite également connaître le nombre d'actes effectivement annulés par les juridictions administratives ainsi que le coût généré par ces contentieux.

Texte de la réponse

Soixante-trois recours pour excès de pouvoir ont été exercés en 2005 à l'encontre d'actes administratifs pris par les services du ministère de la culture et de la communication. Ces recours ont fait l'objet de soixante décisions rendues par les juridictions administratives, dont six ont donné lieu à des annulations. Pour l'année 2006, soixante-seize recours ont été enregistrés dont quarante-trois ont déjà été jugés et ont conduit à neuf annulations. La gestion de ces contentieux est assurée pour l'essentiel par l'administration dont les agents élaborent les observations en défense sauf cas exceptionnel (un dossier en 2005, deux dossiers en 2006 et aucun en 2007) donnant lieu à la consultation d'avocats spécialisés.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7961

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6433

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9021